

Faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui : faits, hypothèses, propositions

Jean-Marie Fournier

Université Paris 3, Histoire des Théories Linguistiques (Paris 7-CNRS-UMR 7597)
jmfournier@wanadoo.fr

Valérie Raby

Université de Reims, Histoire des Théories Linguistiques (Paris 7-CNRS-UMR 7597)
valerie.raby@wanadoo.fr

L'objet de cet article est de présenter un certain nombre de réflexions préliminaires à l'élaboration d'un ouvrage collectif d'histoire de la grammaire française, et quelques-unes des options théoriques qui seront les nôtres. Cette histoire sera d'abord thématique, c'est-à-dire qu'elle s'attachera principalement à restituer et analyser l'histoire du traitement des catégories linguistiques qui constituent, sur le long terme, ce que l'on peut appeler le domaine propre de la grammaire française. Elle s'appuiera sur les travaux conduits au cours des trente dernières années dont elle tentera en quelque sorte le bilan et la synthèse. Après le travail pionnier de J-C. Chevalier sur la notion de complément (1968), on dispose désormais de descriptions précises, entreprises sur des corpus d'ouvrages importants et sur la longue durée, portant sur quelques-uns des aspects les plus remarquables des théories linguistiques des anciens grammairiens : l'article (Joly, 1980 ; Swiggers, 1985 ; Fournier, 2004), l'adjectif et le déterminant (Colombat 1992 ; Delesalle, 1992 ; Auroux, 1992), le pronom (Stéfanini, 1984), les sons (Auroux, 1979, 1992 ; Fournier, 2007a ; Auroux & Calvet, 1973 ; Rey, 2004), les temps (Fournier, 1994), la proposition (Raby, 2000, 2005), la phrase (Seguin, 1993), la complémentation verbale et le genre des verbes (Bouard, 2007), la transitivité verbale (Colombat, 1999, 2006), la diathèse (Evrard, 2003), l'analyse syntaxique (Lauwers, 2004)... Dans ce texte programmatique, nous formulerons en premier lieu quelques observations sur le domaine d'objet de l'historien de la grammaire française et sur sa méthode, puis proposerons quelques notions susceptibles d'organiser une réflexion sur la question du changement théorique.

1 Quelques réflexions générales

1.1 Quels domaines, quels objets d'histoire ?

Une histoire idéale devrait se présenter à la fois comme une histoire des concepts, des notions, des catégories, et comme une histoire des problèmes. Dans les deux cas, l'objectif serait bien entendu de fournir une information aussi complète et précise que l'autorise un ouvrage de cette nature, mais aussi de présenter des éléments de réflexion sur le mode de production des connaissances dans le domaine des savoirs linguistiques et sur les modèles qui en rendent compte : changement de *paradigme* (Kuhn, 1972), d'*episteme* (Foucault, 1966), modèle d'application plus locale de la *conversion* (Swiggers, 1991), problème plus général posé par la mise en œuvre de la notion de progrès.

On peut considérer que les limites explicatives de ces théories (notamment les deux premières) ont été suffisamment argumentées, pour ce qui nous intéresse, dans le débat concernant la réception de la *Grammaire Générale et Raisonnée* dans les années 1970, moment de cristallisation de la réflexion historiographique, dont nous sommes néanmoins encore les héritiers¹. A ces modèles qui ont pour effet de construire des représentations globalisantes du changement théorique, et qui ne sont pas sans lien, par leur tendance à la surévaluation de ce qui fait rupture, avec une historiographie naïve mais persistante qui tend

à héroïser la figure de l'inventeur dont le génie provoque l'entrée dans une ère scientifique nouvelle, on sait qu'il faut opposer un modèle du changement qui accorde une place centrale à l'humble paraphrase, au modeste bricolage, à la patiente accréation, à la manipulation toujours partielle de réseaux terminologiques et conceptuels complexes. L'histoire des lents perfectionnements de la théorie des temps dans les grammaires générales, celle du développement progressif d'une sémantique de la détermination nominale, ou celle des différents aménagements du modèle d'analyse de l'énoncé relèvent bien de ce type de changement dans les représentations théoriques, qui peuvent être décrits comme l'empilement d'inventions locales, aux effets variables : perte de cohérence d'une organisation descriptive, par 'oubli' ou du fait de l'entropie des systèmes scientifiques², ou bien changement qualitatif plus profond qui conduit vers un nouveau modèle, plus ou moins durablement sanctionné et reçu comme une innovation dans la connaissance commune.

Mais la question du progrès est plus épineuse. Les causes qui amènent à l'émergence d'un concept comme celui d'article partitif (chez Maupas, puis Buffier et Restaut,...) ou à celle de la notion de complément (chez Dumarsais puis Beauzée), ne sont pas du même type. Dans le premier cas, il s'agit d'expliquer un phénomène (l'absence de pluriel des noms massifs, la distribution de *un* et *du* devant les noms comptables ou massifs) dont ne rendent pas bien compte les bribes de théorie de la détermination nominale qui apparaissent chez les grammairiens de l'âge classique ; dans l'autre on assiste simplement au remplacement d'une théorie syntaxique par une autre (la syntaxe du régime, formelle ; par celle du complément, essentiellement sémantique).

La confrontation d'exemples variés et nombreux permettra de faire apparaître les différences qu'il convient de faire entre différents types de changement : découvertes factuelles qui élargissent le domaine d'objet de la discipline à des objets jusque là inaperçus (on en a quelques exemples dans la phonétique de l'âge classique : les voyelles nasales comme sons simples ; les semi-voyelles...) ; multiples inventions individuelles jamais stabilisées ; ou innovations plus durables comme l'accession de l'adjectif au statut de partie de discours. On peut s'interroger sur les conditions de telles 'réussites', qui peuvent être liées à des paramètres sociaux (le développement de l'institution scolaire qui favorise celui d'une grammaire scolaire), à l'existence de phénomènes plus énigmatiques, comme ce que l'on appelle des « écoles de pensée », ou des « traditions », ou enfin à leur valeur (nous reviendrons sur ce point).

1.2 Méthodes et outils en histoire de la grammaire française

Sur le plan de la méthode, la question centrale est celle du corpus. Comment appréhender la très vaste série des ouvrages grammaticaux consacrés au français publiés depuis le milieu du XVI^e siècle ? C'est que depuis la très utile bibliographie de Stengel (1876) sur laquelle Chevalier s'appuie pour la conduite de son ouvrage de 1968 (cf. sa préface), là aussi les choses ont changé. Cette recension déjà considérable a été complétée par Chevalier lui-même dans la bibliographie de son livre. D'autres travaux d'inventaires ont été conduits, systématiques (Chervel, 2000) ou plus circonstanciés (Désirat & Hordé, 1982 ; Busse & Trabant, 1986), qui ont pu conduire à la notion de corpus représentatif pour une tradition grammaticale (Colombat, 1998³). Les conditions d'accessibilité des ouvrages sont également modifiées du fait de la numérisation d'une partie du corpus sur le site *Gallica* de la Bibliothèque Nationale de France. Un projet de base de données des textes grammaticaux sous une forme numérisée en mode texte, dotée de modes d'interrogation adaptés à la recherche historique est en cours de développement chez Champion électronique et la première tranche, réunissant les textes antérieurs à 1600, sera bientôt disponible ; elle sera suivie dans un avenir qu'on espère pas trop éloigné du corpus des Remarqueurs et des ouvrages du XVII^e siècle, puis des ouvrages du XVIII^e siècle.

Ce sont nos pratiques d'historiens de la linguistique qui se trouvent modifiées par ces nouveaux outils. La différence entre monument et œuvre mineure se trouve en quelque sorte aplanie. L'attention portée aux textes mineurs, aux simples manuels, aux ouvrages d'épigones et de petits maîtres tend à déplacer l'intérêt de la création ou de l'invention de concept par quelques athlètes remarquables, vers des phénomènes que seule la prise en compte de vastes corpus permet d'apercevoir : le détail de la transmission et la circulation des idées et des pratiques descriptives, la constitution de fidélités

« locales », la coexistence de modèles concurrents ou plus simplement séparés. Se trouvent aussi quelque peu mises à mal certaines des dichotomies historiographiques d'usage : grammaires générales *vs* grammaires particulières ; grammaires spéculatives *vs* grammaires scolaires, *etc.* Le cadre méthodologique est celui de l'histoire sérielle (Hassler, 2007), qui fait le choix de la longue durée et constitue les faits en série, non en événements discontinus identifiés de manière transhistorique à quelques individualités.

Les conséquences de cette option méthodologique et les résultats que l'on peut en attendre sont de plusieurs ordres. On pourra constater par exemple que le rythme du changement théorique n'est pas nécessairement le même dans tous les secteurs de la description grammaticale, que la temporalité du changement n'est pas nécessairement homogène. La méthode « sérielle » permet en particulier de mettre en évidence le possible décalage entre le moment de la création des termes, que l'on parvient généralement à dater, et celui de l'apparition des concepts proprement dits. L'utilisation régulière de réseaux terminologiques stabilisés n'implique pas nécessairement que chacun des termes en usage puisse faire l'objet d'une explicitation raisonnée, ou relève d'une conceptualisation implicite ou « naturelle ». Autrement dit, qu'y a-t-il avant - ou sans - le concept ? Et après lui ? - dans la mesure où l'élaboration de concepts « réussis » s'accompagne généralement de la diffusion d'un métalangage qui perdure généralement bien après l'éventuelle péremption de la théorie. Une histoire synthétique de la grammaire française devrait permettre d'affiner notre compréhension des modes de constitution du métalangage grammatical (par emprunt, transfert, adaptation, création,...) et de mieux évaluer les effets de sa possible indifférence aux modifications des appareils conceptuels⁴. Mais c'est aussi la notion de concept qui devra être aménagée. Replacé dans la longue durée, le concept apparaît comme un complexe de faits discursifs comportant des définitions (éventuellement soumises à un travail de réécritures successives), des exemples, des règles ; le tout connecté à un ensemble terminologique plus ou moins stabilisé.

L'exemple que nous prendrons plusieurs fois ici des différentes descriptions de l'article partitif qui se sont succédé illustre bien ce genre de problème. On trouve en effet bien avant l'émergence du concept d'article partitif des éléments de description qui portent sur le 'domaine d'objet' que nous pourrions identifier comme celui de la détermination des noms continus (*i.e.* qui dénotent des entités non discrètes). Ces noyaux de théorisation apparaissent à propos de certains emplois de *du* ou *des*, ou à propos du pluriel des noms. Ainsi Robert Estienne analyse *je mange du mouton que nous avons tué* (1569 : 23) comme l'équivalent de *je mange de ce mouton que nous avons tué*. Il considère que *du* dans la première phrase représente, un peu comme le ferait un pronom, la préposition et le démonstratif qui figurent dans la seconde. Mais surtout, ce que souligne la mise en relation des deux constructions c'est l'idée de prélèvement signifiée par *du*. Ce point n'est pas explicité en tant que tel. Autrement dit ce concept qui sera au centre de plusieurs définitions du partitif au XVIII^e siècle (Buffier, 1709 ; Restaut, 1730) ne fait pas encore partie de l'outillage du grammairien, mais il est incontestablement signifié par la glose de l'exemple traité. Le même Robert Estienne signale également mais indépendamment (après Meigret), que certains noms n'ont pas de pluriel : “ sang, or, argent, plomb, estain...” (op. cit : 20). La réflexion sur l'absence de pluriel des noms de métaux est une des formes sous lesquelles se manifeste l'appréhension théorique du problème de la détermination des noms continus au moins jusqu'au 18^e siècle. Elle est reliée explicitement à la question de la détermination partitive seulement chez Maupas.

1.3 Formes du discours grammairien ; représentations de la langue et de la grammaire

La période récente a vu aussi se développer des travaux portant sur les grammaires en tant que ces objets de discours participent (avec d'autres, mais d'une manière singulière qu'il faut décrire et tenter d'évaluer) non seulement à la *fabrique* de la langue commune (Auroux & Mazière 2006) mais aussi à la construction de l'imaginaire linguistique d'une époque (Balibar, 1985 ; Trudeau, 1992 ; Seguin, 1993 ; Siouffi, 2007), ainsi que, de manière réflexive, à la représentation de l'histoire de la linguistique (Puech, 2006).

Le discours grammairien, dans sa matérialité, a aussi une histoire. Deux de ses formes constitutives devront être particulièrement prises en compte : les exemples et les règles. On peut en effet regarder de

près comment, sur le long terme, les grammaires traitent le problème de la représentation des données de la langue objet (Fournier, 2007a), ou celui de la régularité et de la généralité.

Enfin il importe de tenir compte, pour comprendre les phénomènes de sanction des œuvres et des théories, de l'auto-représentation des savoirs linguistiques produits par les grammaires elles-mêmes. Que cette représentation soit ou non explicite (visant l'élaboration d'un programme, la délimitation d'un domaine de compétence, ou la revendication d'une singularité - celle du « cavalier seul », de l'« école » ou du « courant de pensée »), elle participe à la promotion de certains modèles descriptifs contre d'autres, et construit des « régimes d'historicité » du discours linguistique et de ses objets, dont la variation doit être interprétée. Si l'on envisage les grammaires françaises du XVI^e au XVIII^e siècle, il est évident que l'on doit tenir compte d'une évolution que l'on peut sommairement décrire comme le passage d'un régime doxographique à un régime de l'historicisation des connaissances, pensé à l'âge classique sur le mode du « progrès des sciences ». Evaluer l'incidence de ce changement sur les « systèmes d'objets », définis par Auroux & Mazière (2006) comme les représentations construites à partir des domaines d'objets, eux-mêmes soumis à la temporalité, n'est pas une tâche triviale. Une autre manière d'aborder la question consiste à l'appliquer à la représentation de l'histoire *dans* les objets constitutifs du domaine. Pour ne donner qu'un exemple de ce type de problème, qui nécessiterait plus ample analyse, on peut se demander quelles sont les répercussions, à longue échéance, de la perspective génétique adoptée au XVIII^e siècle pour penser, entre autres, la recatégorisation des unités morphosyntaxiques comme un phénomène progressif. La temporalité utilisée n'est pas alors celle de l'histoire indexée de la langue mais celle, hypothétique, de la genèse des facultés de langage. L'identification du phénomène de recatégorisation, ou pour le dire en termes plus anciens, le passage d'une partie du discours à une autre n'est pas une observation nouvelle. Cependant le pouvoir explicatif du modèle du *continuum* établi entre deux ou plusieurs parties du discours est plus grand que celui du modèle par simple conversion d'une unité d'une classe à une autre : il pourvoit la représentation du dispositif des parties du discours d'une dimension nouvelle, qui accroît sa souplesse et ses possibilités de généralisation. Il y a là quelque chose qui ne relève pas de l'innovation proprement dite, mais de l'enrichissement d'un système explicatif lié à l'introduction d'une certaine forme de temporalité dans l'objet d'étude de la grammaire.

2 A propos du changement théorique : causes et formes

L'attention portée à l'histoire des formes est une façon d'appréhender l'historicité des contenus théoriques. Nous tenterons toutefois de ne pas cantonner notre travail à la seule description de ces contenus (jamais simple et toujours nécessaire), mais d'identifier les causes des changements qui les affectent, et principalement celles qu'on peut faire dépendre de la *valeur* des connaissances, et celles qui engagent leur réception par une *communauté*.

2.1 L'évaluation des changements théoriques

Poser qu'il existe des changements de modèles explicatifs suppose que l'on fasse l'hypothèse, non pas d'une identité atemporelle des objets constituant le domaine d'étude des grammairiens, mais d'une relative permanence des systèmes de représentation construits pour décrire ces objets. Une discipline telle que la grammaire, caractérisée à la fois par son ancienneté et sa vocation didactique, présente de fait, sur le long terme, de remarquables phénomènes de stabilité et de reproduction. On a pu montrer que cette force d'inertie, que certains historiens ont interprétée comme un possible facteur d'« obstacles épistémologiques », doit aussi être regardée comme le moyen d'assurer la transmissibilité des savoirs sur le long terme. Sous certaines conditions, la transmission requiert la « traduction » des savoirs véhiculés par les grammaires, traduction nécessitée par l'adaptation à une nouvelle langue-objet, une nouvelle métalangue, ou un nouveau système de représentations. Ce principe de continuité n'empêche évidemment pas le développement de connaissances nouvelles, selon des modalités et des chaînes de causalité diverses que l'historien doit essayer de restituer. C'est la question de l'évaluation de ces nouvelles connaissances, plutôt que celle de leurs conditions d'émergence, que nous choisissons de retenir ici.

Nous adoptons la thèse énoncée par Auroux (1989) selon laquelle la valeur des connaissances peut être une cause de leur histoire. Mais il est clair que dans le domaine de l'histoire de la grammaire d'autres causes interagissent avec celle-là. On peut définir la valeur d'un savoir par son degré d'adéquation au but envisagé. Si ce but est la représentation, la valeur d'une description est sa valeur de vérité. Cela s'applique particulièrement aux grammaires, qu'on peut nommer spéculatives, qui visent à l'analyse raisonnée d'une ou plusieurs langues à des fins de pure connaissance. Toutefois, les connaissances métalinguistiques élaborées par les grammairiens ont pu répondre à d'autres projets (la construction d'une langue commune, l'apprentissage des langues,...). Le relativisme de notre description historique pourra donc être modéré par la prise en compte de l'adéquation aux phénomènes des noyaux de théorisation, des concepts, des théories ou des modèles que nous serons amenés à décrire. On peut donc envisager le changement théorique dans ses effets. Quels « gains » ou « pertes » provoquent le passage d'un modèle à un autre ou l'apparition d'un concept ? Le jeu peut-il être à somme « nulle » ? Mais nous verrons que le gain apporté par le changement théorique peut être évalué sous d'autres rapports encore : celui du perfectionnement des formes de la représentation en elles-mêmes par souci d'économie, tension vers la généralité, explicitation des principes de rationalité...

Quelques exemples des trois cas que nous venons de poser abstraitement :

i) le changement de modèle correspond à un gain

Il peut parfois être décrit comme une découverte. Nous appelons 'découverte', en suivant le *Dictionnaire des notions philosophiques* (Auroux, 1990) le processus par lequel un savoir est construit. On peut distinguer la découverte de faits, et celles de concepts ou de lois qui expliquent ces faits. Les découvertes factuelles ne sont sans doute pas très nombreuses dans notre champ, mais on peut en identifier dans le domaine des analyses du signifiant phonétique.

La reconnaissance progressive du statut d'unité sonore des voyelles nasales du français en est un exemple. Des premières intuitions de Palsgrave qui note :

« If *m* or *n* followe nexte after *a* in a frenche worde, all in one syllabe, than *a* shall be souded lyke this dipthong *au*, and somethyng in the noose, as these wordes *ambre*, *chambre*, *mander*, *amant*, *tant*, ... » (Palsgrave, 1530, p. 2)

à celles de Maupas qui décrit la distinction qui doit être faite entre trait occlusif et trait nasal :

m « à la fin des syllabes ne s'exprime que foiblement & sans serrer les lèvres l'une contre l'autre, ainsi *Nom*, *renom*, *faim* », de même « *N*, finissant la syllabe ne s'exprime non plus, quoy que ce soit sans faire toucher le bout de la langue contre le palais de la bouche, *ton bon conseil Henri* » (Maupas, 1607, p. 18)

enfin à la démonstration de Dangeau qui repose sur la prise en compte des contextes dans lesquels ces unités apparaissent et non sur la seule analyse par introspection du mécanisme articulatoire de leur production, c'est bien à un processus de découverte d'unités (que l'on cesse alors de considérer comme des diphtongues) articulatoires et acoustiques, et à l'élaboration des procédures qui permettent de les délimiter que l'on assiste.

De tels phénomènes dans la phonétique de l'âge classique ne sont pas isolés (cf. l'identification des semi-voyelles par Harduin, l'articulation palatale de certaines occlusives quand elles précèdent une voyelle d'avant par Duclos,...)

D'une façon plus générale nous pouvons considérer qu'il y a gain quand le nouveau modèle rend compte des phénomènes de façon plus adéquate que l'ancien. Peut-être les cas de ce genre ne sont-ils pas si nombreux. On peut en repérer un certain nombre toutefois. L'abandon du système de la déclinaison des noms⁵ est sans doute un changement de cet ordre. Pourtant ce qui est délicat dans cet exemple, c'est que la plupart des auteurs qui utilisent la déclinaison des noms n'ont aucune illusion sur son imperfection, voire son inadéquation. Elle est dénoncée dès 1550 par Meigret ; et Maupas, en 1607, écrit avant d'exposer la déclinaison des articles : « on met peine aussi de les distribuer en cas pour imiter en quelque sorte les Grecs & les Latins en leurs déclinaisons. Bien que cette distribution serve plus pour commodité

d'enseigner que pour ce qu'il soit ainsi réellement & de fait » (1607 : f°43). Pourtant c'est au milieu du XVIII^e siècle que l'on rencontre une argumentation en règle contre ce type d'exposition, et contre l'idée qu'il y a des cas en français (chez Girard par exemple). Dès lors le véritable problème historique est le suivant : pourquoi le sentiment de l'inadéquation du système de la déclinaison conduit-il à son abandon seulement au milieu du XVIII^e siècle ?

Un autre exemple dans lequel les représentations du vrai et de l'adéquat partagées par les grammairiens jouent un rôle un peu moins complexe est celui de l'histoire de la règle qui gouverne l'emploi du passé composé et du passé simple. C'est un problème limité, mettant en jeu un 'domaine d'objets' lui-même limité, et les termes dans lesquels le problème est posé sont d'une assez grande stabilité sur la longue durée. On trouve chez Henri Estienne la première formulation de cette règle sous une forme qui sera reprise tout au long de l'âge classique : le passé composé dénote un événement qui a eu lieu dans le même jour que celui qui contient l'instant de la parole ; le passé simple réfère à un événement éloigné de plus d'un jour de ce même instant. Les réécritures successives de cette règle sont liées à un travail de formalisation de la notion d'intervalle temporel de référence chez Maupas d'abord, puis chez Girard et Beauzée qui lui accorderont une place centrale dans leur théorie des temps. L'apparition de ce concept, sous le terme de *période*, est une des inventions suscitées par la réflexion sur ce problème (Fournier, 1991). Elle permet incontestablement une amélioration de la valeur descriptive de la règle, comme l'ont montré Y. Galet (1977) et N. Fournier (1998), puisqu'elle permet de distinguer le passé simple et le passé composé en termes non référentiels : le passé simple correspond dans la langue classique à un événement compris dans un intervalle de référence qui ne contient pas l'instant de la parole ; tandis que le passé composé dénote un événement passé compris dans un intervalle de référence qui le contient. La règle est conçue (chez Maupas, Girard, Beauzée...) en termes aspectuo-énonciatifs.

Dans les deux cas on observe donc une amélioration de la valeur descriptive du module théorique sur le long terme. Mais les choses ne sont pas toujours si simples puisque l'on peut aussi observer le phénomène inverse.

ii) le changement de modèle explicatif relève de la perte

Il arrive que la disparition, qui parfois n'est que provisoire, d'un concept ou d'un modèle explicatif provoque plutôt un affaiblissement de la valeur des théories disponibles à un moment donné pour rendre compte d'un champ de problèmes donné.

C'est par exemple le cas au milieu du XVIII^e siècle lorsque les auteurs de grammaire générale refusent la notion d'article partitif. Sans nous prononcer sur l'existence réelle des entités que ce concept décrit, nous notons que son usage permet de rendre compte de phénomènes sémantiques dont ne parviennent pas à parler les auteurs qui ne le mobilisent pas. Chez Girard le rejet de la notion est une conséquence de celui de la déclinaison : il ne s'agit que d'un artefact produit par la tentative d'appliquer au français le modèle de la flexion nominale. En effet certains auteurs comme Restaut (1730) décrivaient le partitif comme le résultat de la 'transformation' d'un génitif en nominatif ou en accusatif. Ces contorsions théoriques paraissent désormais inacceptables, et révèlent, par leur absurdité, l'inadéquation pour le français du modèle de la flexion nominale. Les arguments que Beauzée propose un peu plus tard sont différents. Ce qu'il refuse chez les tenants du partitif (comme Buffier et Restaut), ce sont leurs analyses sémantiques. Pour l'Encyclopédiste les noms appellatifs ne représentent que des individus, ou des ensembles d'individus. Par conséquent les exemples sur lesquels raisonne la tradition depuis Meigret, comme les noms de métaux qui n'ont pas de pluriel, rentrent dans le cas général : il s'agit de noms qui désignent des êtres singuliers, autrement dit de vrais noms propres.

Ces moments d'oubli d'un concept, d'un fragment de théorie, dont la valeur descriptive peut paraître élevée aux yeux de l'historien qui considère le long terme d'une tradition sont remarquablement nombreux. Ils constituent d'ailleurs à chaque fois un petit problème historique. Cet oubli a-t-il été complet ? Les notions ne se sont-elles pas transmises par des canaux encore mal explorés dont une archive complète permettrait d'appréhender pleinement l'influence, et de reconstituer l'*intrigue* où elles ont leur place ? Comment comprendre en effet que l'étonnante invention de la notion d'aspect par Michel de Neuville (Auroux, 1991) qui, dans un article publié en 1818 dans les *Annales de grammaire*, introduit

le terme et la notion dans la description du verbe, n'ait laissé aucune trace dans l'historiographie ? Alors que la tradition retient le nom de Reiff, qui utilise précisément le terme pour traduire en 1828 la notion utilisée par Greč dans sa grammaire du russe. Qu'est-ce qu'un 'précurseur' dont on ne se souvient pas ?

Comment comprendre que la description du système des temps élaborée par Beauzée ait été l'objet de discussions, d'enseignement (dans les Ecoles Centrales), d'amélioration et d'aménagements plus ou moins étendus, puis disparaisse de la mémoire des grammairiens au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle ; mais que son principe (le repérage de tous les événements par rapport conjointement à l'instant de la parole et à un deuxième point de référence) réapparaisse chez Reichenbach en 1947 ? Ce que la notion de précurseur ne permet pas de comprendre en l'occurrence c'est ce qui sépare les deux projets théoriques, et surtout les causes de la disparition du modèle beauzéen de la scène théorique pendant presque un siècle.

Autre exemple : l'adoption par la grammaire générale du modèle propositionnel logique, largement commenté par les historiens, représente un changement théorique particulier dans la mesure où il modifie globalement le savoir grammatical hérité, en inaugurant le développement d'une syntaxe qui peut saisir des unités discursives plus larges que le mot ou le constituant de phrase. La puissance explicative de ce modèle, et son relai par la grammaire scolaire jusqu'à aujourd'hui, lui ont assuré une forme de domination dont il importe de mesurer - et peut-être de nuancer - les effets. La promotion de l'énoncé assertif attributif au rang d'énoncé canonique pose évidemment le problème de l'analyse des compléments du verbe (cf. ici même la contribution de B. Bouard). L'importation du modèle propositionnel a aussi pour effet d'entraîner à sa suite, du moins dans le geste inaugural des Messieurs de Port-Royal, la thématization de la question des modalités énonciatives : la proposition des logiciens est en effet définie par contraste avec les énoncés porteurs d'actes de langages autres que l'assertion, et renvoyés à la rhétorique. La description raisonnée de ces contrastes aurait pu amener les grammairiens à développer l'analyse de ce que nous appelons les types de phrases, en ressaisissant de façon unifiée les bribes de description correspondantes présentes dans les grammaires françaises antérieures. Cette possibilité, ouverte par l'analyse du verbe comme marque d'« affirmation » dans la *Grammaire générale et raisonnée*, est perdue pour la plupart des grammairiens suivants, qui privilégient la valeur existentielle ou cohésive du verbe. Si les typologies propositionnelles élaborées au cours du XVIII^e siècle comportent bien des catégories relatives à la différence des modalités énonciatives, c'est, en l'absence d'une théorisation des actes de langage, de manière désordonnée et inaboutie (Raby, *à par.*). Le changement de modèle théorique, ici par simplification de la conceptualisation du verbe, prive pour longtemps l'analyse de l'énoncé de toute saisie possible de ses caractéristiques énonciatives.

On pourrait multiplier les exemples et l'ouvrage projeté, devrait précisément les multiplier : l'invention de la description de l'imparfait comme présent du passé par Maxime Planude, les fonctions syntaxiques de Girard, ...

iii) le changement descriptif est un jeu à somme nulle

Mais il arrive aussi, et cela n'a peut-être pas été suffisamment observé, que le changement théorique ne modifie pas le degré d'adéquation de la théorie aux phénomènes décrits. Nous évoquerons ici deux cas distincts : celui d'une théorie dont les enjeux sont perdus mais qui continue à s'appliquer sans gain ni perte ; et celui de perfectionnements qui ne modifient la valeur d'un modèle que de façon différée.

Parmi les griefs répétés contre le modèle propositionnel promu par la grammaire générale, on retient souvent le principe de réduction de tout énoncé à la syntaxe de la phrase attributive, au moyen de la procédure de réécriture de tout verbe en [*est* + participe présent]. La critique naît au début du XIX^e siècle, chez Silvestre de Sacy par exemple, et se poursuit jusqu'à nos jours, relayée en particulier par Brunot puis Serrus. Retracer schématiquement, l'histoire de l'analyse de la proposition dans la grammaire française, de 1660 au début du XIX^e siècle, peut être décrite comme un changement de modèle syntaxique : l'analyse selon laquelle le verbe substantif, seul véritable verbe, met en relation deux éléments de nature nominale céderait progressivement la place à un modèle qui donne au verbe le rôle de pivot de la phrase,

mettant en relation un sujet et un ou plusieurs compléments. Ce changement est généralement considéré comme un gain cognitif, dans la mesure où il permet de développer une représentation syntaxique plus adaptée à la structure de la phrase française. Sans remettre en cause cette vue d'ensemble, il est intéressant de noter que la majorité des grammairiens, à partir des années 1760, développent des théories de la proposition qui, sous ce regard, réalisent la conjonction des deux analyses. De telle sorte que les deux options se trouvent à peu près équivalentes. Ainsi chez Beauzée, Condillac, Domergue ou le Silvestre de Sacy des *Principes de grammaire générale*, la réécriture du verbe par exhibition de la copule est compatible avec l'identification et la distinction, diversement menées, des « compléments » du verbe. Il apparaît donc que les développements de l'analyse de la complémentation verbale ne rendent pas immédiatement caduque la théorie du verbe substantif, mais la privent de pertinence syntaxique : l'opération de réécriture par exhibition du verbe substantif devient, dans la plupart des cas, un jeu à somme nulle. Son abandon définitif sous l'impulsion de F. Brunot au début du XX^e siècle peut alors être reçu comme une simplification raisonnable.

La démarche d'identification et d'évaluation de connaissances nouvelles à laquelle nous nous risquons est évidemment entièrement dépendante de la délimitation de la période que l'on se donne. Ainsi, on peut décrire le développement de l'analyse du temps linguistique dans les textes grammaticaux des XVII^e et XVIII^e siècles comme celui d'un modèle de description qui généralise progressivement une procédure de repérage impliquant outre l'événement, un événement-repère et l'instant de la parole (Auroux, 1991 ; Fournier, 1994 ; L. de Saussure, 1998). D'un point de vue interne, on peut considérer que de Port-Royal à Beauzée, le modèle descriptif gagne en cohérence et en systémativité, et que ce gain dans l'économie de la théorie est lié aux représentations que se donnent les contemporains de ce qu'est une 'bonne' théorie, mais n'a pas d'influence notable sur le degré d'adéquation de la théorie aux phénomènes décrits. Mais cela n'est vrai que jusqu'à Beauzée. L'évolution de la théorie aboutit chez lui à la reconnaissance de faits jusque-là inaperçus, autrement dit à une véritable découverte. En effet, l'idée que tous les temps sont le résultat d'une opération de double repérage le conduit à catégoriser les temps simples comme des présents, et les temps composés comme des préterits. Beauzée est ainsi le premier grammairien du français à construire une représentation théorique cohérente et systématique de faits relevant de l'aspectualité (en l'occurrence l'opposition entre accompli et inaccompli), dans des termes qui au demeurant ne semblent pas avoir de rapport direct avec l'émergence du concept d'aspect. Pourtant si l'on considère le moment de l'introduction d'une théorie du temps fondée sur des opérations de repérage par Port-Royal en 1660, l'évaluation de la valeur de cette 'nouvelle' théorie est plus complexe. Le système proposé par les Messieurs introduit une très grande cohésion dans la description de la sémantique temporelle en ramenant la définition de tous les temps verbaux à un modèle formalisé (et par là généralisable), mais il correspond plutôt à un appauvrissement de la description du français que l'on trouve par exemple chez Maupas. Ainsi les Messieurs en reviennent-ils à une formulation étroitement référentielle de la règle des 24 heures, et leur modèle ne permet pas non plus de représenter les valeurs aspectuelles du passé simple et de l'imparfait dont on trouve une assez bonne description chez leur prédécesseur.

2.2 Invention / innovation

Les notions d'invention et d'innovation correspondent à un changement de point de vue sur le processus de construction d'un savoir nouveau, dont on considère ici la réception. Nous appelons *invention* l'apparition d'un savoir nouveau chez un auteur. L'*innovation* est le processus social, qui peut être assez long, par lequel une invention individuelle est agrégée à la connaissance commune, le cas échéant après avoir subi des transformations.

L'une des caractéristiques historiques des connaissances grammaticales, de leur inscription dans l'histoire, peut être saisie dans le jeu complexe qui s'établit entre le surgissement des connaissances nouvelles et leur accréation à la connaissance commune. De très nombreux textes peuvent être caractérisés par le nombre des inventions que propose leur auteur et une certaine effervescence théorique ou terminologique. Mais dans la majorité des cas, cette richesse d'invention est aussi fugace qu'ingénieuse. Pendant de longues périodes, dans certains domaines de la description, la production théorique est ainsi

marquée par une très grande instabilité, et un faible taux de réinscription des connaissances (Auroux, 1980). Le phénomène est évidemment lié à la représentation que les auteurs se font de leur discipline et de son horizon de rétrospection (Fournier & Raby, 2006). Rares sont ainsi les créations terminologiques qui dépassent le cadre de l'ouvrage dans lequel elles sont apparues.

Quelques exemples de ces créations sans lendemain :

i) dans le domaine des parties du discours :

Les ingénieuses divisions imaginées par Girard pour distribuer les substantifs (cf. tableau ci-après) ne rencontrent aucun écho chez ses successeurs :

- substantifs génériques: • appellatifs
 • abstractifs
 • actionnels
- substantifs individuels • personnifiques
 • topographiques
 • khorographiques (Girard, 1747 : 219 sq.)

pas plus que celles qu'il invente pour classer les interjections :

Particules	
interjectives	discursives
<i>exclamatives</i> (ah, aïh, hélas, quoi, dame, ouf...) <i>acclamatives</i> (bon, fi, bis, amen, xexe...) <i>imprécatives</i> (jarni, mardi, morbleu, diable, peste, dadedis...)	<i>assertives</i> (certes, oui, non, ne, pas, point, peut-être, voire...) <i>admonitives</i> (courage, alerte, gare, chut, hu...) <i>imitatives</i> (bêê, cric, cras, tic, tac...) <i>exhibitives</i> (ci, voici, voilà) <i>explétives</i> (ça, da, bien, sus...) <i>précursives</i> (de, que) [<i>il y a de l'éloquent dans ce discours ; que cette princesse est bonne</i>]

Dans d'autres cas, les concepts sont associés à un réseau terminologique plus ou moins proliférant au sein duquel sont en circulation plusieurs termes en concurrence. C'est le cas exemplairement du complément, ou du partitif :

Maupas (1607)	particule signifiante partition
Pourel de Hatrize (1650)	article partitif
Buffier (1709)	article mitoyen

ii) dans le domaine de l'analyse de l'énoncé :

La prolifération conceptuelle et terminologique peut naître de l'investigation par la grammaire d'un nouveau domaine d'objets : c'est le cas quand la grammaire générale saisit le discours comme l'agencement de plusieurs unités phrastiques ou propositionnelles. La production de dispositifs classificatoires est intense tout au long du XVIII^e siècle, et les typologies propositionnelles inventées sont le plus souvent propres à chaque grammairien, qui construit ses outils d'analyse en empruntant aux catégories logiques (propositions modales, complexes, copulatives, disjonctives, conditionnelles, causales, relatives, discrétives, ...) ou rhétoriques (membres de période, incisives, proposition périodique ou détachée, pleine, arrondie, ...), auxquelles il ajoute des catégories forgées pour les besoins de l'analyse

syntactique naissante (proposition subordonnée, principale, incidente, subordonnée, primordiale, complétive prochaine ou éloignée, complémentaire, conjonctive, subjonctive, ...). Il y a là, avant la simplification du dispositif par généralisation de la double opposition principale / subordonnée et coordination / subordination, dont la fortune est assurée par la grammaire scolaire du siècle suivant (Chervel, 1977), une multiplicité d'inventions singulières, dont beaucoup ne font l'objet d'aucune réinscription. La mise à jour de ces oublis permet de mesurer le caractère souvent contingent du succès d'une configuration descriptive, et de s'interroger tout autant sur le mode d'accession à la notoriété des connaissances devenues communes, que sur ce qu'auraient pu devenir ces connaissances communes si d'autres inventions avaient été sanctionnées.

Certains des exemples que nous avons développés plus haut pourraient être repris ici :

- la 'théorie standard' de l'article comme marque fonctionnelle du cas des noms, qui distingue un article défini (*le, la, les* et les différentes formes associées à celles-là dans une véritable flexion : *du, au, de la, etc.*) ; et un article indéfini (pas de forme au nominatif et à l'accusatif, *à* au datif et *de* au génitif).
- la théorie du double repérage des événements temporels qui circule dans l'ensemble du corpus des grammaires générales jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Ce qui définit la notion d'innovation dont nous proposons la mise en œuvre, c'est la stabilisation, fût-elle provisoire, de noyaux de connaissance, de concepts, de règles dans le corpus des connaissances d'une période donnée. Mais cette sanction n'est pas la fin de l'histoire : ces savoirs peuvent à nouveau disparaître du discours des grammairiens, et ils ne s'identifient pas toujours au vrai.

Pour conclure

Malgré ses ambitions, le projet que nous présentons reste limité par son empan historique : il ne rejoint pas explicitement l'histoire « du temps présent » de la linguistique française. Il vise à restituer et interroger, à partir de la base des travaux désormais disponibles, les différentes formes qu'ont pu prendre, dans l'histoire de la grammaire du français, les changements de modèles théoriques, les innovations conceptuelles, *etc.*, et leur rôle à la fois dans la description des faits de langue et dans leur fabrication. Il propose aussi des éléments de réflexion sur l'épistémologie de la description (question de l'historicité des savoirs et des problèmes, question de la *valeur* des descriptions, de l'invention et de l'innovation) dont on espère qu'ils rencontreront les préoccupations des linguistes du présent.

Références bibliographiques

- Pour les références aux textes du corpus des grammaires françaises citées, voir les fiches du *Corpus des textes linguistiques fondamentaux* : CTLF [Site web], Colombat, B. & Pelfrène, A. <http://ctlf.ens-lsh.fr/>
- Auroux, S. (1979) *La sémiotique des Encyclopédistes. Essai d'épistémologie historique des sciences du langage*, Paris, Paris.
- Auroux, S. (1980) « L'histoire de la linguistique », *Langue française* 48, 7-15.
- Auroux, S. (1987) « Histoire des sciences et entropie des systèmes scientifiques : les horizons de rétrospection », P. Schmitter éd., *Geschichte der Sprachtheorie 1 : Zur Theorie und Methode der Geschichtsschreibung der Linguistik*, Tübingen, Gunter Narr, 20-42.
- Auroux, S. (1990) (éd.) *Les notions philosophiques, Encyclopédie philosophique universelle*, Paris, PUF.
- Auroux, S. (1991) « Le temps verbal dans la grammaire générale, in *Hommage à J.-T. Dessanti*, Mauvezin, Editions TER, 55-86.
- Auroux, S. (1992) (éd.) *Histoire des idées linguistiques*, t.2, Liège, Mardaga.
- Auroux, S. (2006) « Les modes d'historicisation », *HEL XXVII-1*, 105-116.
- Auroux, S. & Calvet, L.-J. (1973) « De la phonétique à l'apprentissage de la lecture ; la théorie des sons du langage au XVIII^e siècle », *La Linguistique IX-1*, 71-88.

- Auroux, S. & Clérico, G. (1992) « Les traditions nationales : France », Auroux, S. (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, tome 2, Liège, Mardaga, 359-386.
- Auroux, S. & Mazière F. (2006) (éds) « Hyperlangues et fabriques de langues », *H.E.L. XXVIII-2*.
- Balibar, R. (1985) *L'institution du français*, Paris, PUF.
- Bouard, B. (2007) *Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité dans les grammaires françaises, 1651-1863*, Thèse de doctorat, Paris 7.
- Bourquin, J. (2005) (éd.) *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIXe siècle*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Busse, W. & Trabant, J. (1986) (éds). *Les Idéologues. Sémiotique, philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française*, Amsterdam, Philadelphie, John Benjamins.
- Chevalier, J.-C. (1968) *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Droz, Genève.
- Chevalier, J.-C. (1992¹, 1996²) *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF (Que-Sais-Je ?).
- Chervel, A. (1977) *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- Chervel, A. (2000) *Les Grammaires françaises, 1800-1914. Répertoire chronologique*, [éd. revue et augmentée de l'éd. de 1982], Paris, INRP.
- Chervel, A. (2006) *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*, Paris, Retz.
- Colombat, B. (éd.) (1992) « L'adjectif : perspectives historique et typologique », *Histoire Epistémologie Langage XIV-1*.
- Colombat, B. 1998. (dir., assisté de Elisabeth Lazcano) *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques, tome I, Histoire Épistémologie Langage*, hors série, 2, 265 notices, 56 auteurs, 536 p.
- Colombat, B. (1999) *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Age classique*, Grenoble, ELLUG.
- Colombat, B. (2003) (éd.) « La grammatisation du français : *qui que quoi* vs *qui(s) quod* entre XVIe et XVIIIe siècles », *Langue française 139*.
- Colombat, B. (2006) « Les 'accidents' du verbe, les *genera verborum* et le subjonctif dans les premières grammaires françaises » dans J.-C. Colbus & B. Hébert (dir.), *Les outils de la connaissance : enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 95-116.
- Colombat, B. & Savelli, M. (2001) *Métalangage et terminologie linguistique*, Louvain, Peeters, Orbis supplementa.
- Colombat, B. (éd.) *Corpus des textes linguistiques fondamentaux : CTLF* [Site web], Colombat, B. & Pelfrène, A. <http://ctlf.ens-lsh.fr/>
- Delesalle, S. & Désirat, C. (1982) « Le pouvoir du verbe », *H.E.L. IV-1*, 35-45.
- Désirat, C., Hordé, T. (1982) (éds) « Les Idéologues et les Sciences du Langage », *H.E.L. IV-1*.
- Evrard, I. (2003), *La diathèse, des origines à l'aube de la grammaire française*, Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, non publiée.
- Foucault, M. (1966) *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- Fournier, J.-M. (1994) *La théorie des temps dans la grammaire générale (1660-1811)*, Thèse de doctorat, Université Paris 7, non publiée.
- Fournier, J.-M. (2004) « Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16^{ème}-18^{ème} siècle) », in *History of Linguistics in Texts and Concepts. – Geschichte der Sprachwissenschaft in Texten und Konzepten*, Herausgegeben von Gerda Hasler und Gesina Volkmann. Münster: Nodus Publikationen, 119-130.
- Fournier, J.-M. (2007a) (éd.) *L'exemple dans les traditions grammaticales, Langages, 166*, Larousse/Armand Colin.

- Fournier, J.-M. (2007b) « La notion d'unité sonore dans les grammaires françaises des 17^e et 18^e siècles » *History of linguistics 2005, selected papers from the tenth international conference of the language sciences (Ichols X), 1-5 september 2005, Urbana Champaign, Illinois*, D. A. Kibbee (ed), Benjamins, Amsterdam, Philadelphia.
- Fournier, J.-M. & Raby, V. (2006) « Formes et usages du discours historiographique chez les grammairiens français », *H.E.L. XXVIII-1*, 51-75.
- Fournier, N. (1998) *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- Galet, Y. (1977) *Les Corrélations verbo-adverbiales, fonctions du passé simple et du passé composé, et la théorie des niveaux d'énonciation dans la phrase française du XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 1977.
- Greč, N. I. (1828-1829) *Grammaire raisonnée de la langue russe*, Saint-Petersbourg, imprimerie N. Gretsck. (trad. par Ch. Ph. Reiff).
- Hassler, G. (2007) « Texts of reference and serial texts in the constitution of a notional paradigm: The example of the French ideologues », *History of Linguistics 2002* (E. Guimarães & D. L. Pessoa de Barros eds), Amsterdam, John Benjamins, 63-73.
- Joly, A., « Le problème de l'article et sa solution dans les grammaires de l'époque classique », *Langue Française*, n°48, 16-27.
- Kuhn, T., S., (1972) [1970] *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Lauwers, P. (2004) *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Etude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Leuven, Peeters.
- Puech, C. (éd.) (2006) « Histoire des idées linguistiques et horizons de rétrospection », *H.E.L. XXVIII-1*.
- Raby, V. (2000) *La proposition dans la Grammaire générale française (1660-1803)*, Thèse de doctorat, Paris 7, non publiée.
- Raby, V. (2005) « Proposition et jugement dans les *Annales de Grammaire* : le débat entre Michel de Neuville et Scott de Martinville », J. Bourquin (éd.) *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIX^e siècle*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 135-150.
- Raby, V. (à par.) « Proposition et modalités énonciatives : aménagements descriptifs et terminologiques dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles », Actes du colloque *La structure de la proposition : histoire d'un métalangage*, Crêt-Bérard (Suisse), 5-7 octobre 2006, P. Sériot et D. Samain (éds), Lausanne, *Cahiers de l'ILSL*.
- Rey, C. (2004) *Analyse et informatisation des articles traitant de l'étude des sons dans le dictionnaire Grammaire & Littérature de Nicolas Beauzée et Jean-François Marmontel, issu de l'Encyclopédie Méthodique*, Thèse de doctorat, Université de Provence, non publiée.
- Saussure, L. de (1998) « L'approche référentielle: de Beauzée à Reichenbach », J. Moeschler & alii, *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 19-44.
- Seguin, J.-P. (1993) *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle, contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*, Paris, Société pour l'information grammaticale, Louvain, Peeters.
- Siouffi, G. (2007) , « De la Renaissance à la Révolution » in A. Rey (éd.) *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin.
- Stengel, E. (1890) [1976] *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken, vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts nebst Angabe der bisher ermittelten Fundorte derselben*. Oppeln : Eugen Franck. Rééd. par Hans-Josef Niederehe, Amsterdam, John Benjamins.
- Stéfanini, J. (1984) « Le pronom dans l'histoire de la grammaire », in Stéfanini, J. (1994) *Histoire de la grammaire*, (1994), textes réunis par V. Xatard, Paris, CNRS Editions, 147-175.
- Swiggers, P. (1985) « L'histoire d'un problème grammatical, l'article en français », *Revue de linguistique romane*, 49, 195, 119-126.
- Swiggers, P. (1991) « La tradition de l'Ars de Donat et les premières grammaires vernaculaires du français: un moment de conversion », in W. Dahmen et alii (dir.), *Zur Geschichte der Grammatiken romanischer Sprachen*. Tübingen, Gunter Narr, 139-159.

Trudeau, D. (1992) *Les inventeurs du bon usage, 1529 – 1747*, Paris, Les éditions de Minuit.

¹ Dominicy (1992 : 424-426) présente une bonne synthèse de ce débat.

² La notion d'entropie, empruntée à la thermodynamique, est utilisée pour décrire le désordre des systèmes théoriques résultant d'une croissance exponentielle de la production scientifique.

³ Voir notamment l'introduction.

⁴ On trouvera dans Colombat & Savelli (2001) plusieurs exemples de ces phénomènes.

⁵ qui se déclinent par l'article pour les grammairiens de l'âge classique.